

Origine du patronyme jurassien GINDRE

GINDRE est un nom caractéristique du Haut-Jura, ainsi qu'en témoignent les statistiques des naissances de l'INSEE entre 1891 et 1965. Quant à sa signification, le dictionnaire Larousse des noms et prénoms en fait une variante régionale de tous les dérivés de GENDRE. Comme tous les autres patronymes, ce nom de GINDRE est bien évidemment issu d'un surnom Gindre. Mais comment et quand ? Par ailleurs, tout homme marié est par définition un gendre, et l'on ne voit donc guère la spécificité d'un éventuel surnom Gendre. Ainsi, la vraie question n'est sans doute pas tant l'origine du nom que celle du surnom Gindre.

Le contexte des surnoms du Haut-Jura

Au Moyen Âge, les surnoms spontanés tenaient lieu d'identifiants, au moins temporaires, et la formation initiale de nos noms héréditaires modernes a alors consisté à officialiser l'un de ces surnoms, et à le pérenniser en interdisant dorénavant d'en changer. Cependant, le décret de Louis XI en ce sens ne date que de 1474, soit à peine un demi-siècle avant celui de François 1^{er} en 1529 sur l'obligation des registres de baptêmes, et à peine un siècle avant le début de nos registres paroissiaux les plus anciens.

Par la suite, l'origine d'un nouveau nom a donc toujours commencé en tant que surnom d'un autre nom. Dans tout le Haut-Jura, ou le Haut-Bugey plus au Sud, c'est même un processus très banal et il a déjà été débattu (1). Il peut d'ailleurs être observé un peu partout jusqu'à très tardivement. Il suffit en effet d'une longue période d'abréviation du surnom par accollement (2), puis que la fonction d'identification ne repose plus que sur le surnom, et enfin l'abréviation ultime consiste alors à omettre le nom lui-même au profit du seul surnom. Dans le Haut-Jura cependant, de par les homonymies générées par l'enclavement et l'endogamie (3), ces surnoms héréditaires étaient la plupart du temps des noms d'anciennes épouses dans l'ascendance, et dans ce cas, ce processus d'omission du nom devient simplement un changement de nom et non pas la création d'un nouveau nom. Après tout, certains de nos artistes contemporains prennent bien comme pseudonyme le nom de leur mère.

Mais si l'on en revient au Moyen Âge, tous les noms ont été au départ la pérennisation de surnoms personnels, et ils avaient donc nécessairement une signification. Certaines sont bien sûr éternelles (métiers, toponymes), mais les moins évidentes ont été oubliées. Or si longtemps après, il n'est pas toujours facile de les retrouver, et c'est justement là l'objet de l'onomastique. Néanmoins, par rapport aux méthodes indirectes et aux inévitables exégèses ou corrélations de cette discipline linguistique, l'observation en direct de la genèse d'un surnom permet au contraire de lever toute ambiguïté sur sa signification. Malheureusement, cette genèse des surnoms initiaux est en général très ancienne, et l'opportunité de pouvoir l'observer en direct dans un registre paroissial est donc une chance assez rare. Pour ce qui me concerne, je n'ai d'ailleurs eu cette chance qu'en ayant pu remonter des documents fiscaux jusqu'à deux siècles avant le début du registre paroissial local (4).

Par ailleurs, pour les surnoms à base de noms d'épouse, on avait déjà vu dans le début du registre paroissial de La Rixouse (Jura) que, avant 1593, la forme "gendre de ..." ou "gendre X" avait été le précurseur de l'explicitation "dit X", et que cette forme moderne du surnom n'avait progressivement supplanté la formulation initiale que vers 1600. Toutefois, les perturbations de ce registre (5) et la dispersion de l'habitat de cette déjà grosse paroisse (1) n'avait pas permis de tirer plus de conclusions, et notamment pas sur le nom GINDRE lui-même.

Le cas de Fort-du-Plasne

Fort-du-Plasne dans le Jura se situe à 20 km à vol d'oiseau au Nord de La Rixouse, et son registre paroissial est lui aussi précoce (1583). En revanche, ce nouveau dépouillement exhaustif montre aussi que cette paroisse avait une population sensiblement plus petite que La Rixouse, mais surtout un habitat concentré sur le chef-lieu et un hameau satellite très proche. Elle a aussi un territoire immense et isolé, car bordé du Sud-Ouest au Nord-Est par le célèbre Grandvaux et l'immense forêt du Mont Noir (Fig. 1).

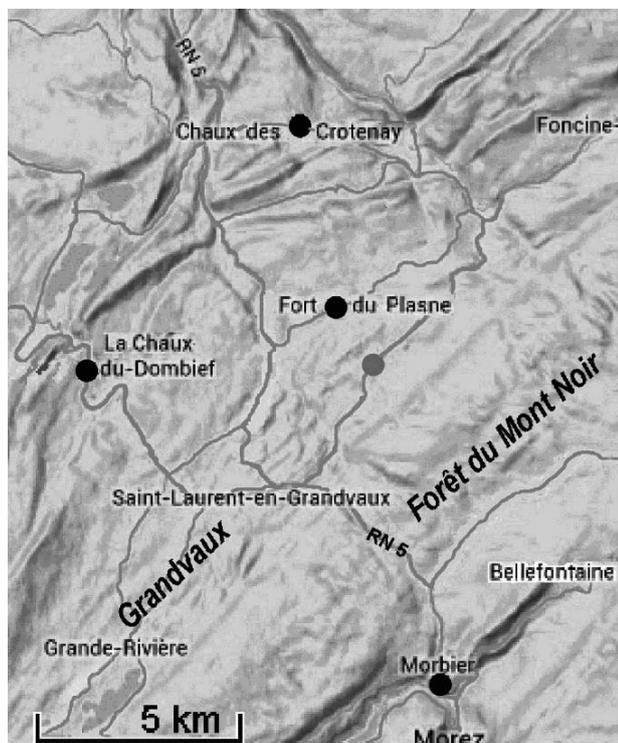


Figure 1 : environnement de Fort-du-Plasne

Cette disposition en bordure d'un désert éloigne ainsi d'autant les voisins. Parmi ceux-ci, Morbier avait connu à cette époque un assez fort développement démographique, puisqu'il a été érigé en paroisse en 1593 avec une extension jusqu'à Bellefontaine. Il en résulte alors que l'on retrouve aussi quelques MOREL et BAILLY de Morbier établis à Fort-du-Plasne avant 1600, mais plus après. Sinon, les relations familiales avec les autres paroisses voisines restent des plus limitées. Quantitativement, elles se traduisent au mieux par quelques parrains/marraines extérieurs, mais elles représentent en fait moins de 1 % des naissances. Comme à chaque fois (3), l'endogamie sur une aussi faible population a donc engendré un petit nombre de noms extrêmement dominants. Ainsi quatre noms arrivent à dépasser 10 % des citations et 4 % des naissances (ROUSSET, MARTIN, MACLE et NEYRET), mais à eux quatre, ils couvrent déjà la moitié des citations et 20 % des naissances. Pour certains noms, les homonymies ont ainsi suscité un besoin systématique de discrimination, par quelque moyen que ce soit.

Dès le début en 1583, on trouve ainsi déjà des surnoms à base d'autres noms de la paroisse, explicités ou abrégés par accollement (2). On trouve ainsi simultanément des MONNET et des MARESCHAL, et même un couple MONNET MARESCHAL, ainsi que des MIDO(L) dit Monnet ou dit Mareschal, avec des parrainages conjoints ou croisés entre les deux branches, et là aussi un couple "MARESCHAL MONNET". Et

pour les noms d'épouses plus récentes, on retrouve aussi les précédents descriptifs tels que "gendre de..." ou "gendre X". Or si ceux-ci ne sont pas totalement immuables, l'unicité du scribe les rend néanmoins très répétitifs. Selon un contexte local que nous ignorons, certains sont ainsi très courts, comme "gendre GOURAUD", nom rare, et sur les noms dominants, d'autres au contraire peuvent devenir très longs, comme "gendre en sa maison de † Humbert BONNIER le Jeune".

La pratique du scribe étant par ailleurs l'omission du nom de la mère dans les baptêmes (5), ces précisions sur le beau-père s'avèrent alors particulièrement utiles. Par recoupement entre plusieurs actes, on trouve ainsi que la femme de ce gendre s'appelait Louise BONNIER, et que le couple habitait au hameau voisin, joliment appelé Le-Lac-des-Rouges-Truites (point gris à la Fig. 1).

Selon les homonymies, la levée de l'ambiguïté peut ainsi se faire indifféremment par le surnom, le beau-père ou l'état (comme prêtre ou notaire). Néanmoins, rien n'oblige à ce que la précision soit de même nature pour les deux homonymes. Par exemple, avec la proximité de l'église paroissiale St-Laurent-du-Grandvaux (Fig. 1), ce petit bourg de Fort-du-Plasne hébergeait plusieurs familles de LAURENT, et ce nom se range ainsi juste après le quatuor de tête. Parmi eux, on trouve alors deux Jean LAURENT. Ces homonymes sont sans doute des parents rapprochés, mais ils sont surtout tous les deux des parrains "professionnels" intervenant en alternance. Or l'un est le propre vicaire de la paroisse. Il est donc facilement identifiable et il est ainsi toujours précisé comme tel, ou alors simplement prêtre. L'autre est le gendre à rallonge déjà cité, et à chaque fois source de grande fatigue, aussi bien pour le rédacteur que pour le dépouilleur du registre paroissial...

Cette appréciation sur la fatigue du scribe n'est d'ailleurs pas du tout une invention moderne égocentrée, et elle repose très directement sur une observation factuelle de l'époque. En 1590 en effet, et à deux actes d'écart (17/8 et 23/9), une première mention est écrite tout en latin hormis BONNIER, ce qui respecte la forme usuelle du registre paroissial, et une seconde juste en dessous est écrite cette fois tout en français "gendre en sa maison de feu humber petit bonnier". La parenthèse représentée par cet extrait de phrase en français traduit donc bien la lassitude du scribe devant cette longueur récurrente, car sur des centaines d'actes en latin, elle est la strictement unique exception d'une partie de texte en français.

En effet, l'unicité du scribe conduit ici à une phraséologie latine immuable, avec latinisation systématique des prénoms, parfois des noms de lieux, mais jamais des noms et des surnoms. Or gendre se dit en latin gener (en position de sujet, ou generi en position de complément de nom). Et donc l'expression latine "gener..." signifie que l'on a affaire à du texte, et elle doit donc être traduite en français par l'épithète "gendre de NOM". En revanche, le mot français "gendre..." signifie au contraire que l'on a affaire à un surnom, et il doit donc être transcrit par "gendre Nom". La figure 2 donne ainsi des exemples des deux formes de gendre rencontrées dans le registre paroissial de Fort-du-Plasne.

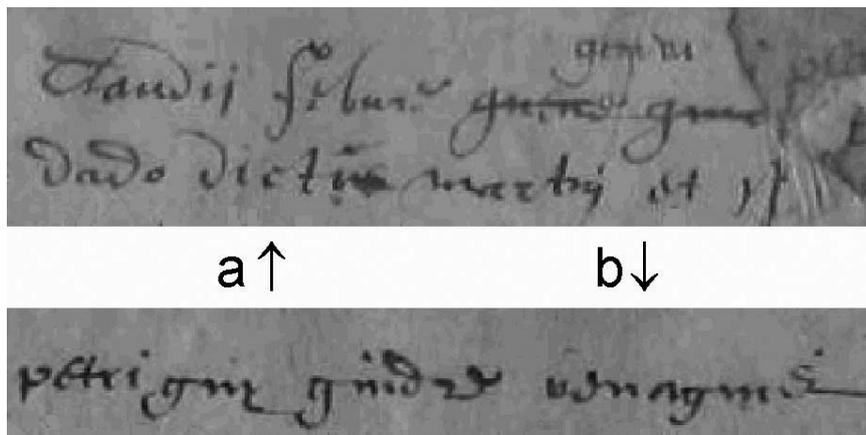


Figure 2 : les deux formes de gendre.

- a) generi , descriptif en latin d'un beau-père actuel, et donc traduit ici par "gendre DADO dit Martin".
- b) gindre , élément en français d'un surnom mentionnant un beau-père ancien, et donc transcrit ici par "gendre Revagnier".

Ces critères très rigoureux de latinisation permettent ainsi de faire une parfaite différence entre d'une part un beau-père actuel, car traité en latin comme un descriptif, et d'autre part un beau-père ancien, car incorporé dans un surnom non latinisé. Du reste, le beau-père actuel peut lui-même porter un surnom, et cela explique ainsi par la suite la survenance de transitaires avec double surnom, avant que l'usage ne finisse par sélectionner le plus discriminant.

Ces deux formes permettent d'ailleurs de lever des ambiguïtés encore plus subtiles, notamment sur une multitude de Claude LAURENT différents, et dus cette fois à la proximité à la fois de Saint-Laurent et de Saint-Claude. Sur les seules années 1589 et 1590, cinq baptêmes affichent en effet des pères de ce nom, plus quelques parrains ou époux de marraines!... Il n'est donc pas question de les passer tous en revue, mais par exemple le 19/04/1590, le père homonyme est ainsi précisé "l'Aîné" et son homonyme époux de

la marraine est précisé classiquement "dit Dado". De même le 10/02/1590, le père est dit "le Jeune", tandis que le parrain est le Jean LAURENT "vicaire" et que la marraine est la Louise BONNIER épouse de l'autre Jean. Le 25/05/1588, un autre père homonyme est cette fois précisé "gendre", et répété à l'identique le 04/08/1594, alors que le 04/02/1586, il était explicité "dit Perrenin" tout court. Ceci confirme donc bien que "gendre Perrenin" est un surnom accolé. Douze ans plus tard en revanche, le 10/12/1606, un parrain homonyme est cette fois précisé "gendre PERRENIN". Cette différence ténue du texte original (gindre / gener) voudrait donc dire que le père de 1586 à 1594 n'est pas le parrain de 1606, mais sans doute son fils, à moins que l'endogamie ambiante n'ait engendré un second mariage LAURENT PERRENIN entre cousins. Mais comme le registre ne commence qu'en 1583 pour les baptêmes et en 1587 pour les mariages, on ne pourra sans doute jamais trancher.

Au passage, on notera aussi à la Figure 2b que l'écriture "gindre" y est indiscutable, ainsi que sa signification dans le surnom. Dans ce registre, cette orthographe phonétique du mot gendre est en effet

systématique, et elle est d'ailleurs parfaitement conforme au très fort accent "traînard" qui régnait encore à Saint-Claude dans les années 50.

Le surnom Gindre

Jusqu'ici et comme à la Figure 2b, "gindre" n'est pour l'instant qu'un élément de surnom, apparemment à la première génération de descendance, et assurant ainsi la transition avec la forme "dit" pour les générations suivantes. Mais pourquoi donc gindre tout court ?

La réponse à cette question est alors apportée par un acte du 30/01/1592 où le sempiternel et fatigant parrain finit par se faire résumer en "patrinus Johannes Laurent gindre", ce qui veut dire en clair "parrain Jean LAURENT dit Gindre". Comme indiqué au début, tous les hommes mariés sont bien des gendres, mais celui-là l'est beaucoup plus que les autres, car c'est justement là sa clef habituelle d'identification face à son homonyme prêtre.

Or aux 16^e et 17^e siècles, il y avait beaucoup de prêtres dans toutes les paroisses, et très souvent des prêtres

tres issus de la paroisse. D'où la conjonction aléatoire de deux récurrences :

1. l'homonymie avec un prêtre.
2. la levée des homonymies par la mention du beau-père

Comme il existe ici des mécanismes favorisant l'une et l'autre, leur conjonction est donc elle aussi récurrente.

Pour la seconde, on a déjà vu que l'enclavement de l'habitat pousse à l'endogamie, et que l'endogamie sur de petites populations entraîne l'émergence de noms dominants (3). Par ailleurs, la grande popularité d'un petit nombre de saints limite la palette des prénoms masculins (Jean et Joseph pour la Bible, ou Claude et Antoine pour les canonisés récents). La rémanence du prénom unique au 16^e siècle engendre alors une multitude d'homonymies totales.

Par ailleurs, il n'y a d'artisanat que dans les villes, mais tout le monde est paysan dans les petites paroisses rurales. Et donc hormis pour le seigneur, le notaire, les prêtres et les rares nobles, la référence à un beau-père est le seul moyen de lever toutes ces homonymies, que celui-ci soit actuel ou ancien.

Quant à la presque inévitable homonymie avec un prêtre, à la même génération, celui-ci peut être en effet un frère ou un cousin. Or, on peut aussi constater un peu partout que tous les prêtres autochtones sont parrains d'une ribambelle de neveux homonymes, et comme chaque (bonne) famille se doit de produire un prêtre à chaque génération, la probabilité est ainsi très forte pour que le nouveau soit un neveu du précédent. Le nouveau sera alors un parfait homonyme de tous ses frères ou cousins ayant partagé le même parrain prêtre.

Répéter toujours la même chose au fil d'un registre paroissial devient vite aussi inutile que fatigant à écrire, et justifie le besoin omniprésent d'abréviation pour tout ce qui n'est pas indispensable au sens. Donc entre deux "gendre X" et "gendre Y", l'abréviation évidente sera l'omission de gendre, et cela a ainsi donné tous les surnoms accolés et futurs noms composés du Haut-Jura. Et entre un prêtre et un "gendre X", l'abréviation évidente sera cette fois l'omission de X. Dès lors, ce surnom de Gindre tout court observé à Fort-du-Plasne le 30/01/1592 apparaît comme un moyen très général pour alléger l'écriture des registres sans perte d'information. Et à la faveur d'une seconde abréviation ultérieure par omission du nom, ce surnom de Gindre deviendra finalement le nom GINDRE. En

revanche, il s'agit là d'un processus très ubiquiste, et on doit donc s'attendre à une multitude de souches GINDRE sans aucune parenté.

Une autre conséquence est que GINDRE est forcément un nom de création assez tardive. En effet, l'observation en direct du processus indique que l'utilisation de ce surnom Gindre tout court est une pratique directement liée à l'écriture, et elle ne peut donc pas être antérieure à la tenue des registres de baptêmes. Par contre la création du nom peut suivre rapidement celle du surnom, car il suffit d'une ou deux générations pour qu'un surnom bien choisi supprime le besoin du premier nom, et devienne ainsi à son tour un nom. En 1600 par exemple, le nom avait déjà été créé à Saint-Claude et sans doute aussi aux Rousses (6), mais en 1606 à Fort-du-Plasne, il n'en était encore qu'au stade de surnom.

Une telle origine explique également parfaitement la fréquence de ce nom GINDRE dans le Haut-Jura (7), car elle est simplement le reflet de l'ampleur du phénomène des surnoms dans toutes ces grandes combes Nord-Sud enclavées entre deux crêts.

Bibliographie

- 1) J.-L. Crolet, "Les enseignements du RP de La Rixouse (39), II : la concentration des noms et l'usage des surnoms", *Généalogie Franc Comtoise*, n° 131, p 53-55
- 2) J.-L. Crolet, "Abréviation des surnoms par accollement", *Généalogie Franc Comtoise*, n° 134, p 39-40
- 3) J.-L. Crolet, "Devenir des patronymes dans le processus de descendance", *Généalogie Franc Comtoise*, n° 126, p 57-61
- 4) J.-L. Crolet, "Origine et signification du nom de tous les CROLET du Jura", *Généalogie Franc Comtoise*, n° 139, p 37-42
- 5) J.-L. Crolet, "Les enseignements du RP de La Rixouse (39), I : l'histoire, l'expression des âges et le statut de la mère", *Généalogie Franc Comtoise*, n° 130, p 27-32
- 6) Nom ancien mais resté minoritaire à Saint-Claude (4 % des citations), avec deux familles GINDRE et deux premières naissances en 1592. Aux Rousses (Jura) nom ancien mais plus concentré, avec des naissances multiples dès l'ouverture du registre paroissial en 1616.
- 7) avant la première guerre mondiale (1891-1915), le principal foyer de naissances GINDRE est ainsi le petit village de Lamoura (Jura) (800 habitants en 1900). Entre les deux guerres (1916-1940) et derrière la ville de Dole (18 000 habitants en 1925), les 2^e et 3^e foyers sont deux minuscules villages autour de Champagnole : Montrond et la Chau-des-Crotenay de la Figure 1 (respectivement 375 et 450 habitants !)

Jean Louis Crolet, (Adh n° 3721) ■